

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 14 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL.

Pouvoirs : Gilles COLMANT donne pouvoir à Francine THIERY, Chantal BERGANDY donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Virginie GUESDON donne pouvoir à Nathalie MORONVAL.

Francine THIERY est désignée secrétaire de séance.

Charles GARNIER remercie la commune pour la gerbe de fleurs offerte en hommage à Vincent GARNIER, ainsi que sur les marques de sympathie portées à son égard.

Monsieur le Maire fait part de la prochaine date de Conseil Municipal le jeudi 28 avril 2016, qui portera principalement sur le Plan Local d'Urbanisme.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 et fait un rappel de l'évolution des dépenses réalisées sur les 5 dernières années. Il reprend les principaux postes du compte administratif, à savoir les charges de personnel et les prestataires.

Le compte administratif 2015 fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	557 684,38 €	Recettes :	236 311,50 €
Dépenses :	568 787,45 €	Dépenses :	257 607,07 €
Résultat de l'exercice :	- 11 103,07 €		- 21 295,57 €
Excédent cumulé au 31/12/2014 :	+ 278 396,95 €		0 €
Soit un résultat au 31/12/2015 de : + 267 293,88 €		et un déficit au 31/12/2015 de : - 23 141,25 €	
+ des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de			0 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de			+ 25 049,71 €
		Total :	- 48 190,96 €

Soit un besoin en financement en investissement de (-23 141,25) + (-25 049,71) = - 48 190,96 €

Reste un excédent à reporter au budget unique 2016, en recette de fonctionnement de : + 219 102,92 €

Le Maire informe que le déficit constaté est dû à une facture pour les NAP de l'année 2014, payée en 2015.

Le Maire ne participant pas au vote quitte la salle, Francine THIERY fait délibérer les membres du Conseil Municipal sur ce point. Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire présente le compte de gestion 2015, qui est conforme au compte administratif. Il rappelle que celui-ci est édité par la Trésorerie Principale.

Le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3. VOTE DES TAXES COMMUNALES 2016

La Commission des finances a proposé d'augmenter de 1% les taxes communales pour l'année 2016, à savoir :

- ✓ **Taxe d'habitation :** 8,43 % (8,35% en 2015)
- ✓ **Taxe foncière (bâti) :** 14,48 % (14,34% en 2015)
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) :** 37,54 % (37,17% en 2015)

Ce qui donne un produit attendu de **191 445 €**, soit une augmentation de **1 845 €**.

Le Maire informe que désormais les allocations compensatrices : CFE, CVAE, IFR... sont versées par la Communauté de Communes des Pays de l'Ourcq, suite au passage à la fiscalité unique, et s'élève à 30 308 €. De ce fait, la commune perçoit cette année 18 131 € supplémentaires.

Aussi, il mentionne l'évolution des taxes communales sur les 5 dernières années.

Les taxes communales pour l'année 2016 sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4. EMPRUNT

Le Maire rappelle les travaux d'investissement évoqués lors de la précédente séance du Conseil : remplacement des fenêtres, peinture et changement de mobilier de la Mairie, travaux de voirie.

Afin de réaliser de vrais travaux en une seule fois, le Maire soumet l'hypothèse de souscrire à un emprunt pour un montant de 100 000 € et met l'accent sur les taux de prêt relativement bas.

Il fait part de 3 devis reçus par différents organismes bancaires, sur un emprunt de 10 ans :

- ✓ Crédit Agricole : 1,08 %
- ✓ Caisse d'Épargne : 1,23 %
- ✓ La Banque Postale : 1,14 %

Les membres du Conseil Municipal donnent, à l'unanimité, un accord de principe pour contracter un emprunt de 100 000 €.

5. VOTE DU BUDGET UNIQUE 2016

Le Maire présente le budget unique 2016 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 710 993 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 215 965,96 €

Soit un budget total de : **926 958,96 € équilibré en recettes et dépenses.**

Le Maire évoque que les charges du personnel ont été évaluées à la hausse volontairement au vu du mouvement de personnel prévu cette année.

Il mentionne les subventions qui seront accordées pour 2016 aux associations de la commune.

Après une moyenne faite sur les dépenses effectuées sur les 5 dernières années, le budget des Fêtes et Cérémonies a été revu à la baisse.

Il est transféré 30 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Aussi, il est rappelé la baisse des dotations forfaitaires de l'Etat, à savoir 15 000 €, mais qui est compensée par l'allocation de la Communauté de Communes des Pays de l'Ourcq.

Le budget unique 2016 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

6. AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE RESEAUX RUE DU MOUTIER

Le Maire communique les amortissements à passer en 2016, à savoir l'enfouissement des réseaux rue du Moutier, qui sera amorti sur 15 ans pour un montant annuel de 4 417,57 €.

Egalement, il annonce l'aide au ravalement accordée à Monsieur DE OLIVEIRA pour un montant de 750 € payée cette année.

L'amortissement des travaux de réseaux est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

7. MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020

Le Maire propose d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne), anciennement SIERLO, pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Le marché de maintenance est adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

POINTS DIVERS

➤ Appel d'offres pour la cantine : suite à la modification de la réglementation des marchés publics, à savoir si le montant de la prestation est inférieure à 25 000 € pas d'appel d'offres ; le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler la convention avec la société ARMOR CUISINE pour une période d'un an.

La signature de ladite convention est adoptée à l'unanimité.

➤ Appel d'offres pour le périscolaire : (plus de 25 000 €) à refaire pour une période d'un an. Les membres du Conseil accordent à l'unanimité le renouvellement de l'appel d'offres.

➤ L'enquête publique sur le SCOT est prévue pour juillet 2016.

➤ Le Maire évoque l'avancement de la dernière commission PLU, à savoir : le travail sur le règlement de zone, la limitation du nombre de logements prévus sur la zone « rue de Bluteau » et les caractéristiques des constructions à venir.

➤ Une convention est à signer avec Madame Josiane DENIS pour le travail fourni (2 jours par semaine jusqu'au mois d'octobre 2016) par Monsieur Xavier DENIS dans le cadre d'une prestation de service (entretien de la commune).c

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer ladite convention à l'unanimité.

➤ Pour la micro-crèche, le Maire propose de donner un avis favorable à la demande d'aide matérielle de l'Association Graines de Nos Villages et de valider le devis correspondant aux achats (lave linge, sèche linge...) à l'occasion de son ouverture le 2 mai 2016.
A ce titre, l'ouverture de la micro-crèche est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

➤ Le Maire informe qu'une demande d'évaluation de la maison de Vernelle va être adressée aux Domaines dans le cadre d'une possible vente.

➤ Mouvements de personnels : Madame Colette LOR sera en retraite en septembre 2016, et le départ de Madame Julie CAILLERET est prévu à cette même date.
De ce fait, des annonces de recrutement paraîtront prochainement.

➤ Le Maire soumet la fermeture de la Mairie, un samedi sur deux quand Madame Mélanie TAUPIN est absente (toutes les semaines paires). En compensation, la Mairie ouvrira au public le vendredi de 15h à 17h, et ce à compter du 23 avril 2016. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance

Francine THIERY



Le Maire

Pascal MÉHEUT

